

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	- (2000)
Heft:	130
Artikel:	Le français langue d'avenir ou de nostalgie?
Autor:	Psachin, Olivia
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-847613

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le français langue d'avenir ou de nostalgie ?

À Crans-Montana, du 9 au 12 janvier, la XIII^e assemblée régionale Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les 200 parlementaires présents, dressaient un état du français en Europe. *Olivia Psachin*

Crée en 1967, l'APF réunit des parlementaires de toutes les régions du monde émanant de communautés totalement ou partiellement francophones. Sa section européenne regroupe 19 parlements régionaux et nationaux de l'Europe entière. Marie Paule Zuffrey, présidente du Grand Conseil du canton du Valais, rappelle en ouvrant la séance de travail, que la Francophonie est une communauté d'espérance, de destin et de paix. La démocratie et le développement durable sont interdépendants. Mais la Francophonie ne peut admettre les conflits, déplacements de population et atteintes aux Droits de l'homme et à la démocratie, atteintes qui ont valu à certains membres une suspension. La Francophonie se veut également un programme d'accompagnement du phénomène de la mondialisation dans lequel les parlements doivent prendre une part active pour jouer leur rôle de représentants de la démocratie, malgré le fait que pour les petits parlements, la mondialisation signifie rétrécissement de leur espace d'action et d'influence. Yves Gérard Rebord, président de la section valaisanne de l'APF, de concert avec un des groupes de travail, constate que la place de l'intervention de l'État dans le domaine du développement doit être redéfinie. Les nouvelles technologies transforment les relations mais également accroissent les exclusions dans les pays du Sud. Il faut donc intégrer les nouvelles populations en imaginant de nouvelles relations entre les générations surtout dans une Euro-

pe vieillissante, faire une place aux peuples, mais également prévenir les risques de centralisation accrue du pouvoir dû à la mondialisation. L'aspiration à une société de débats s'exprime partout, les parlements ont, dans ce contexte, un rôle d'échange et de relais à jouer entre les citoyens et les États. La Francophonie se veut être le défenseur de la diversité et des droits de l'homme, promoteur d'un développement économique à visage humain associé à une responsabilité sociale.

L'avenir du français se joue à Bruxelles.

Il faut malheureusement constater que le français, lorsque l'on dresse un bilan de son enseignement notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), remporte moins de succès que l'anglais, malgré une honorable progression de son enseignement. Soulignons une politique dynamique de jumelage et de coopération décentralisée pratiquée tant au niveau des communes que des écoles ou des universités. Il faut aussi noter la diffusion d'un droit d'inspiration francophone ayant pour effet l'inclusion par les collectivités locales des PECO d'une dimension « développement municipal » et « démocratie locale » dans leurs programmes de coopération mais également d'une culture spécifique de la gestion des affaires locales.

Philippe Charlier, chargé de mission Europe de l'APF, rappelle que l'asso-

ciation a fait un effort particulier d'élargissement vers les PECO, élargissement permettant une nouvelle coopération entre les différentes régions d'Europe. Les parlements tchèque et roumain ont acquis le statut d'observateurs. L'APF a été également ouverte aux parlements locaux. Philippe Charlier souligne d'ailleurs avec malice que la Suisse, en adhérant, s'est employée à faire également adhérer ses parlements cantonaux francophones ou en partie francophones, provoquant ainsi une sur-représentation helvétique. Mais également de rappeler que le programme de coopération régionale veut aider à la formation des parlementaires pour leur permettre d'améliorer leur méthode de travail. L'APF est également active dans la supervision du bon déroulement des élections, par exemple au Niger.

Si les parlements veulent être des lieux de débats pour rendre attentifs les gouvernements aux besoins des populations, force est de constater que le débat en français est en perte de vitesse au sein de l'Union européenne. Et Philippe Charlier d'affirmer qu'une discussion sur la place du français et son utilisation dans les instances européennes doit être initiée, pour échapper au tout anglais et préserver la diversité culturelle. Un nouveau cadre de travail doit donc être défini pour renforcer les parlements régionaux, répondre aux inquiétudes des petites régions et villes face à la globalisation, gérer les problèmes liés à l'exception culturelle, notamment en renforçant la coopération entre régions francophones.

Deux résolutions ont été adoptées : l'une pour promouvoir la Francophonie dans les PECO et l'autre pour renforcer la contribution des parlements au développement économique. La Francophonie se veut donc une communauté de valeurs mais elle est aussi une communauté d'un certain art de vivre. +